



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
**Commune de Sarremezan – 31350**

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **17 avril 2026** – 18h – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 13/04/2026

Nombre de membres en fonction : 07

Nombre de membres présents : 07

Sous la présidence de : Mme Catherine ENEL, Maire

Membres présents : ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie, LAMOLLE Ulysses, LAURENT Alain, MAYLIN Henri, TORRES Céline

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) non excusé(s) : /

Madame Céline TORRES est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire ouvre la séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### Ordre du Jour

- Approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 21/03/2026
- Analyse et choix des entreprises ayant répondu au marché public pour les travaux d'accessibilité et de sécurisation de la traversée du village
- Questions diverses

**I. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21/03/2026**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

**II. Délibération analyse et choix des entreprises ayant répondu au marché public pour les travaux d'accessibilité et de sécurisation de la traversée du village**

Vu le Code des Marchés Publics et plus particulièrement les articles 26-2 et 28 relatifs aux procédures de MAPA ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, la Maire applique les décisions du Conseil Municipal et exécute les marchés sous contrôle ;

Considérant qu'une procédure de consultation a été lancée selon la procédure adaptée, des avis d'appel publics à la concurrence ont été publiés le 4 mars 2026 ;

Considérant l'ouverture des plis en CAO le 7 avril 2026 ;

Considérant que des précisions ont été demandées et formulées auprès des entreprises le 14/04/2026 ;

Considérant les retours des opérateurs économiques ;

16 entreprises ont déposé leurs offres sur la plateforme Midi légales.

Sur proposition du Bureau d'études GP2a, constitué de Monsieur Franck PETIT, maître d'œuvre, et Madame Lydia GARCIA, architecte, chargé de l'analyse des offres, le classement suivant est établi d'après le prix des prestations (40%) et la valeur technique (60%) :

**LOT 01 : VRD**

N° d'arrivée	Ordre	Candidats	Prix / 40	Technique / 60	Note / 100	Rang de classement
5		SNAACCHINI	40.00	46	86.00	2
6		JEAN LEVEBVRE	25.60	53	78.60	4
10		GUINTOLI	38.92	47	85.92	3
13		COLAS France	39.60	49	88.60	1
18		GIULIANI	30.18	40	70.18	5

**LOT 02 : MENUISERIES – SERRURERIE**

N° d'arrivée	Ordre	Candidats	Prix / 40	Technique / 60	Note / 100	Rang de classement
11		MENUISERIE BAYLE	40.00	36	76.00	1
14		MCP COMBRET	38.81	23	61.81	2
15		TROISEL	16.50	33	49.50	3

**LOT 03 : PLATRIERIE - ISOLATION**

N° d'arrivée	Ordre	Candidats	Prix / 40	Technique / 60	Note / 100	Rang de classement
3		GOMEZ ET FILS	31.79	37	68.79	3
9		PLATRES GARONNAIS	4.00	47	87.00	1
11		MENUISERIE BAYLE	36.89	36	72.89	2

**LOT 04 : CARRELAGE – FAIENCES**

N° d'arrivée	Ordre	Candidats	Prix / 40	Technique / 60	Note / 100	Rang de classement
3		GOMEZ ET FILS	40.00	43	83.00	1
9		PLATRES GARONNAIS	24.29	42	66.29	2

**LOT 05 : PLOMBERIE - VMC**

N° d'arrivée	Ordre	Candidats	Prix / 40	Technique / 60	Note / 100	Rang de classement
1		PYRE THERM	40.00	42	82.00	1
4		RENE PUJOL ET FILS	36.43	22	58.43	3
16		ALIBERT ET FILS	25.98	44	71.98	2

**LOT 06 : ELECTRICITE**

N° d'arrivée	Ordre	Candidats	Prix / 40	Technique / 60	Note / 100	Rang de classement
4		RENE PUJOL ET FILS	27.49	22	49.49	4
7		SPIE BUILDING SOLUTIONS	37.92	38	75.92	2
16		ALIBERT ET FILS	40.00	44	84.00	1
19		OCCILUM	28.52	41	69.52	3

Suite à l'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal

**de retenir les entreprises suivantes :**

- Lot 1 : **COLAS France** pour un montant de travaux de 490 236.62 € HT pour les tranches ferme et conditionnelle
- Lot 2 : **MENUISERIE BAYLE** pour un montant de 25 713.00 € HT
- Lot 3 : **PLATRES GARONNAIS** pour un montant de 4 573.25 € HT
- Lot 4 : **GOMEZ ET FILS** pour un montant de 4 674.00 € HT
- Lot 5 : **PYRE THERM** pour un montant de 4 968.37 € HT
- Lot 6 : **ALIBERT ET FILS** pour un montant de 13 111.84 € HT

**d'autoriser Mme la Maire** à signer le marché public avec ces entreprises pour un **montant total du marché à 543 277.08 € HT**, soit 651 932.50 € TTC

**de prévoir les crédits budgétaires au budget 2026**

**OBSERVATIONS :**

Pour le lot 1 – VRD, les travaux portent sur les tranches suivantes :

- la tranche ferme qui représente les montants alloués aux travaux de mise en conformité des E.R.P. : accessibilité et déplacements entre ces établissements
- la tranche conditionnelle qui représente la sécurisation de la traversée du village.

Le cabinet GP2a explique qu'il a inclus dans son analyse la tranche ferme et la tranche conditionnelle car si on abandonne la tranche conditionnelle il paraît peu probable qu'elle soit réalisée dans un avenir proche ; cela engendrerait un coût supplémentaire que la commune ne pourrait sûrement pas assumer.


Les travaux devraient commencer mi-juin et normalement, pour la fête locale, il ne manquerait plus que la signalisation horizontale : les tracés visuels sur la voirie. A noter que le syndicat des eaux de le Barousse devrait commencer les travaux de changement des canalisations fin avril.

Délibération approuvée à l'unanimité.

**III. Questions diverses**

Pas de questions diverses

La séance est levée à 19h15mn.

Procès-verbal arrêté le <i>25 avril 2026</i>	
La Maire, Catherine ENEL 	La secrétaire, Céline TORRES 